

# MÉMOIRE

DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

PORTANT SUR LE DOCUMENT DE  
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2008-2009  
DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC

Février 2008



**La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec**

Document : 6647

Fédération des commissions scolaires du Québec  
1001, avenue Bégon  
C.P. 10490, succursale Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1V 4C7  
Téléphone : (418) 651-3220  
Télécopieur : (418) 651-2574  
Courriel : [info@fcsq.qc.ca](mailto:info@fcsq.qc.ca)  
Site : [www.fcsq.qc.ca](http://www.fcsq.qc.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	5
Introduction.....	7
<b>Chapitres</b>	
1. La commission scolaire : un gouvernement local en lien avec le développement économique .....	9
1.1 La reconnaissance des commissions scolaires par le gouvernement au sein des instances régionales.....	11
2. Les enjeux du financement de l'éducation publique pour le développement économique du Québec.....	13
2.1 Les enjeux de l'éducation et du développement économique .....	13
2.2 Le financement de l'éducation publique .....	14
2.3 La décroissance démographique .....	15
2.4 La qualité du français .....	16
2.5 Les mesures pour les élèves HDAA.....	17
2.6 La formation continue .....	18
2.7 Les ressources humaines.....	20
2.8 Les investissements en milieu scolaire .....	20
3. Des contraintes administratives à surmonter.....	23
3.1 Les problèmes liés au processus budgétaire gouvernemental.....	23
3.2 La problématique liée à l'application de la TPS et de la TVQ.....	24
3.3 Le financement des activités parascolaires .....	24
Conclusion.....	27
Liste des recommandations.....	29



## AVANT-PROPOS

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a pour mission de promouvoir l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. La FCSQ représente les 60 commissions scolaires francophones du Québec et la Commission scolaire du Littoral.

Parmi les principaux mandats qui lui sont confiés, la Fédération a comme objectifs de défendre les intérêts de ses membres et de faire avancer la cause de l'éducation au Québec. La Fédération produit notamment, à la suite de consultations auprès des commissions scolaires, des mémoires, des avis, des recommandations et des propositions afin de soumettre des positions sur des projets concernant le système public d'enseignement.

Ce mémoire fait état de la réaction de la Fédération des commissions scolaires du Québec au document de consultations prébudgétaires pour la préparation du Budget 2008-2009 du gouvernement du Québec.

Nous tenons à remercier la ministre des Finances du Québec de recevoir l'opinion de la Fédération en cette matière.



## INTRODUCTION

Le document de consultations prébudgétaires pour le Budget 2008-2009 intitulé *Pour un nouvel espace de prospérité*, met essentiellement l'accent sur la prospérité du Québec, et ce, comme le mentionne la ministre des Finances pour assurer « notre qualité de vie et notre capacité à financer nos services publics »<sup>1</sup>. Le gouvernement veut concentrer ses actions sur les facteurs qui contribuent à améliorer la productivité.

La Fédération veut participer à la recherche des meilleurs moyens pour favoriser la prospérité économique du Québec. Or, le fait de donner de la formation constitue un outil pour améliorer la productivité et, par conséquent, favoriser le développement économique. Comme l'affirme l'économiste Pierre Fortin : « L'éducation est un grand ressort de la croissance et du développement. Le progrès de l'éducation dans les pays industriels en général, et au Québec en particulier, a été très rapide dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Cela s'est traduit par un enrichissement continu et un contrepoids efficace [...] à l'exclusion engendrée par le changement technologique et la mondialisation des échanges. »<sup>2</sup> Le gouvernement doit poursuivre ses efforts en investissant en éducation.

Le présent mémoire portera d'abord sur la place de la commission scolaire en tant que gouvernement local et son rôle pour favoriser le développement économique. Le second chapitre traitera des enjeux de l'éducation publique dans la poursuite de cet objectif. Le troisième chapitre rappelle l'importance pour le gouvernement du Québec de reconnaître les commissions scolaires au sein des différentes instances régionales. Finalement, le dernier chapitre fait état de contraintes administratives qu'il faudrait examiner afin d'apporter des solutions à long terme pour faciliter la gestion budgétaire et appuyer les activités parascolaires offertes aux élèves dans les établissements scolaires.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, ministère des Finances, *Communiqué de presse*, le 28 janvier 2008.

<sup>2</sup> LEMELIN, Clément. *L'économiste et l'éducation*, Presses de l'Université du Québec, 1998, p.X.





## CHAPITRE 1

### **La commission scolaire : un gouvernement local en lien avec le développement économique du Québec**

Le document préparé par le ministère des Finances du Québec pour les consultations prébudgétaires 2008-2009, intitulé *Pour un nouvel espace de prospérité*, mentionne « les investissements en capital humain : l'éducation et la formation »<sup>3</sup> parmi les principaux facteurs qui contribuent à améliorer la productivité. Le document fait état des investissements en éducation et des mesures mises en place par le gouvernement depuis 2003.

La Fédération reconnaît les efforts réalisés par le gouvernement du Québec. L'éducation est un des principaux moteurs de l'économie du Québec. Elle permet de faire face aux défis de l'avenir dont l'environnement international de plus en plus exigeant et l'accroissement de la productivité. Le système d'enseignement public doit donc être financé de façon à permettre à chaque personne de recevoir les services auxquels elle a droit, et ce, malgré le ralentissement anticipé de la croissance au Québec. Les besoins en éducation ne diminuent pas.

La commission scolaire est mandatée pour organiser l'éducation préscolaire, les services éducatifs de formation générale primaire et secondaire et de formation professionnelle pour les élèves jeunes ainsi que les services de formation générale et de formation professionnelle pour les adultes. Elle a également le mandat de développer des services de formation sur mesure adaptée aux besoins des entrepreneurs et de fournir de l'aide aux entreprises.

La commission scolaire a des responsabilités d'une importance capitale qui se situent au cœur même du développement de toute collectivité. En effet, la Loi sur l'instruction publique confère à la commission scolaire des fonctions et des pouvoirs importants liés à la planification des services éducatifs, à la gestion des ressources, au contrôle et à l'évaluation et à l'offre de service à la communauté.

---

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec, ministère des Finances, *Pour un nouvel espace de prospérité – Consultations prébudgétaires 2008-2009*, page 16.

La commission scolaire a également des responsabilités d'ordres économique, social et communautaire depuis les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique en 1997. Parmi les pouvoirs qui lui sont confiés, elle peut contribuer au développement des régions, collaborer au développement social et culturel de la communauté, instituer des services aux entreprises, ou encore établir en commun ou en copropriété avec d'autres organismes des bibliothèques, centres administratifs, centres sportifs, culturels ou récréatifs.

Les commissions scolaires sont, généralement, des partenaires de premier ordre dans des dossiers de développement économique local et régional où elles constituent les intervenantes proactives qui contribuent financièrement aux services de formation professionnelle, de formation de la main-d'œuvre et de formation continue, à la formation sur mesure en entreprise, aux services-conseils auprès des entreprises (ex. : assistance en ressources humaines), aux ententes-cadres et ententes spécifiques de développement pour le volet éducatif. De plus, les commissions scolaires mettent beaucoup d'énergie pour contrer l'exode des jeunes et lutter contre le décrochage scolaire.

Les commissions scolaires constituent, pour la plupart, les plus importants employeurs dans leur milieu et elles sont actives sur de multiples plans qui ont des effets directs ou indirects sur le développement économique de leur territoire.

Dans le document *L'expertise et la compétence au service de tous les élèves et du système public d'éducation*<sup>4</sup>, déposé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la consultation qu'elle mène sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires, la Fédération a demandé de mettre en place un plan de valorisation de l'éducation aux niveaux national et régional visant la valorisation des élus, du personnel, de l'école publique, de la persévérance scolaire et des commissions scolaires dans le but de renforcer un acquis majeur de la Révolution tranquille et un atout indispensable au développement économique du Québec.

---

<sup>4</sup> Fédération des commissions scolaires du Québec, *L'expertise et la compétence au service de tous les élèves et du système public d'éducation - Position de la FCSQ concernant la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires*, janvier 2008, 60 pages.

## **Recommandation 1**

**Que le gouvernement du Québec mette en place un plan de valorisation de l'éducation aux niveaux national et régional visant la valorisation des élus, du personnel, de l'école publique, de la persévérance scolaire et des commissions scolaires dans le but de renforcer un acquis majeur de la Révolution tranquille et un atout indispensable au développement du Québec : notre système public d'éducation.**

### **1.1 La reconnaissance des commissions scolaires par le gouvernement au sein des instances régionales**

Malgré l'importance des responsabilités de la commission scolaire et du rôle de l'éducation pour le développement économique du Québec et de ses régions, malgré les enjeux et les défis du développement économique et les liens étroits avec des problématiques liés à l'éducation et la formation, le gouvernement peine à accorder une place aux commissions scolaires au sein des instances qu'il crée et qui les interpellent directement.

À ce sujet, la Fédération déplore l'absence d'un siège attribué aux commissions scolaires au conseil d'administration des conférences régionales des élus (CRE), et ce, depuis leur création. Les commissions scolaires pourraient certes contribuer activement aux discussions au sein de ces instances afin de s'assurer que les décisions prises reflètent vraiment l'ensemble des volets des problématiques locales, dont l'éducation, et ce, au plus grand bénéfice du développement économique du Québec.

De plus, en raison notamment de son leadership en formation en entrepreneuriat et de l'importance des services rendus aux entreprises, la participation de la commission scolaire aux centres locaux de développement (CLD) permettrait, ici aussi, d'accroître la qualité des services offerts en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat. Les investissements en éducation pourraient renforcer davantage, puisque cela se ferait de façon concertée, le développement économique, et ce, en fonction des priorités locales et régionales.

## CHAPITRE 2

### Les enjeux du financement de l'éducation publique pour le développement économique du Québec

#### 2.1 Les enjeux de l'éducation et du développement économique

Au cours des prochaines années, le Québec devra faire face à de nombreux défis qui préoccupent les commissions scolaires notamment :

- l'occupation du territoire;
- la démographie;
- le maintien des services de proximité de qualité;
- la formation, la diplomation et le décrochage scolaire.

Tous ces enjeux et défis sont intimement liés. Entre 2006-2007 et 2007-2008, le nombre total d'élèves a diminué de plus de 23 000 au Québec. Cela s'ajoute aux 70 000 élèves déjà perdus depuis 2002-2003 et la décroissance se poursuit<sup>5</sup>.

Malgré les mesures mises en place par le gouvernement qui influenceront à long terme la réalité démographique, notamment le nouveau Régime québécois d'assurance parentale, la décroissance démographique se poursuivra encore plusieurs années.

Les commissions scolaires doivent compter sur les ressources financières suffisantes pour leur permettre de maintenir des services éducatifs de qualité sur le territoire du Québec malgré la diminution de la clientèle scolaire, parfois très accentuée dans certaines régions. C'est un défi constant pour les commissions scolaires et pour toute la communauté. Souvent les intervenants du milieu s'insèrent dans ce débat qui dépasse les seules questions budgétaires. En effet, on compte plus de 470 écoles accueillant 100 élèves ou moins au primaire, 166 écoles ayant 150 élèves ou moins au secondaire et 58 écoles ayant 150 élèves ou moins au primaire et au secondaire<sup>6</sup>. Non seulement est-il

---

<sup>5</sup> Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, données sur les effectifs scolaires au 30 septembre 2007, et *Prévisions des effectifs scolaires*, février 2006.

<sup>6</sup> Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Indicateurs de gestion 2005-2006 des commissions scolaires*, ensemble du réseau.

question d'accessibilité à l'école publique mais aussi de qualité et de diversité des services éducatifs à offrir!

À ce phénomène de décroissance du nombre d'élèves, s'ajoutent ceux de l'exode des jeunes et du vieillissement de la population. Tous ces facteurs amplifient les problèmes liés à la formation, à la diplomation et au décrochage scolaire.

Les entreprises voient une partie de leur personnel quitter pour la retraite et ne réussissent pas à pourvoir tous les emplois disponibles. Elles offrent des emplois d'été ou des stages en entreprise à des jeunes qui n'ont pas complété leur formation, mais bon nombre d'entre eux ne reviennent pas terminer leurs études en raison de la facilité de demeurer sur le marché du travail. Plusieurs jeunes décrochent sans même avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Et que dire de la formation professionnelle alors que des programmes peuvent difficilement être offerts, faute d'inscriptions ou d'intérêt de la part des jeunes !

Les commissions scolaires ont un besoin criant de ressources pour bien soutenir les jeunes et les adultes dans leur démarche de formation. Cependant, la Fédération constate que des allocations sont versées à des organismes externes de l'éducation, tels que les carrefours jeunesse-emploi, pour assurer de tels services de soutien.

## **2.2 Le financement de l'éducation publique**

Les sommes consacrées à l'éducation dans les dépenses de programmes 2007-2008 sont importantes car elles représentent 24,9 pour cent des 53,8 milliards de dollars prévus pour l'ensemble des ministères et organismes.

Depuis 2003, la croissance annuelle moyenne des dépenses pour l'éducation s'est élevée à 3,8 pour cent. Cela s'explique par la mise en place de mesures visant à aider la scolarisation, la réussite scolaire, l'alphabétisation et la formation continue, mais également par la variation des coûts de système qui comprennent l'augmentation du coût de la vie, les augmentations prévues aux conventions collectives (avancement d'échelon, forfaitaire, etc.) et à l'entente

intervenue sur l'équité salariale, l'augmentation de la contribution de l'employeur, l'évolution du service de la dette, etc. Ces coûts doivent être assumés en priorité avant tout autre développement de services puisqu'ils sont établis par entente ou par convention sociale.

Rien n'indique que ces coûts de système vont décroître au cours des prochaines années, bien au contraire. On estime que, bon an, mal an, les coûts de système pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire évoluent à un rythme annuel moyen de 4 pour cent, ce qui représente environ 250 millions de dollars.

La Fédération demande au gouvernement du Québec de financer en priorité la totalité des coûts de système tout en maintenant ses efforts pour réinvestir en éducation.

## **Recommandation 2**

**Que le gouvernement du Québec s'engage à financer prioritairement la totalité des coûts de système pour 2008-2009 pour le préscolaire, le primaire et le secondaire en maintenant ses efforts pour réinvestir en éducation.**

### **2.3 La décroissance démographique**

Le gouvernement doit prendre en compte la réalité démographique des différentes régions dans les divers encadrements qui régissent les commissions scolaires, tels les régimes pédagogiques, les conventions collectives et les règles budgétaires, afin de les adapter pour maintenir des services éducatifs de qualité sur l'ensemble du territoire du Québec et favoriser ainsi le développement économique.

Des modifications intéressantes ont déjà été apportées aux règles budgétaires mais les travaux doivent se poursuivre. De nouvelles mesures ont été introduites en éducation, notamment le renouveau pédagogique. Par exemple,

l'élève de quatrième secondaire a le choix en mathématiques entre trois séquences<sup>7</sup>. Dans plusieurs écoles, l'offre de ces trois possibilités est difficile compte tenu du nombre minimal d'élèves requis pour former un groupe. Le financement devra donc permettre à toutes les écoles secondaires d'offrir les mêmes possibilités aux élèves, et ce, afin de leur assurer d'obtenir les préalables pour l'entrée au collégial, s'il y a lieu.

### **Recommandation 3**

**Que le gouvernement du Québec poursuive ses efforts pour adapter les divers encadrements, tels les régimes pédagogiques, les conventions collectives et les règles budgétaires à la réalité démographique des commissions scolaires et des régions.**

## **2.4 La qualité du français**

Une bonne communication orale et écrite est une compétence de base essentielle à la réussite personnelle et professionnelle, donc une responsabilité accrue pour l'école et ceux qui enseignent le français. Les commissions scolaires conviennent qu'elles ont des ajustements à apporter afin d'atteindre une meilleure qualité du français.

Le Plan d'action pour favoriser la réussite des élèves, rendu public par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 6 février dernier, comprend plusieurs mesures susceptibles d'améliorer l'apprentissage du français par les élèves. En sus de la mise à jour continue des programmes d'études, le plan prévoit un portail informatique pour soutenir le personnel enseignant et, en moyenne, l'ajout de trois conseillers pédagogiques par commission scolaire qui se consacreront exclusivement au français.

---

<sup>7</sup> Les trois séquences en mathématiques de quatrième secondaire sont les suivantes : *Culture, société et technique, Techno-sciences, Sciences naturelles.*



Enfin, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a également précisé que le Plan d'action sur la lecture à l'école était renouvelé pour une période de trois ans. Une nouvelle mesure prévoit l'ajout de bibliothécaires scolaires et l'achat de livres.

Le gouvernement doit s'assurer que les ressources financières pour la réalisation du Plan d'action pour favoriser la réussite des élèves et du Plan d'action sur la lecture à l'école soient prévues au budget 2008-2009.

Dans le but d'améliorer les compétences des élèves en lecture et en écriture, le gouvernement doit assurer le financement nécessaire pour l'implantation des mesures prévues au plan d'action pour favoriser la réussite des élèves en français.

Cependant, certaines commissions scolaires pourraient avoir déjà ajouté du personnel et investi dans des mesures pour favoriser la réussite des élèves en français. Par conséquent, il serait important que les mesures prévues au plan d'action permettent aux commissions scolaires de disposer des ressources consenties selon leurs besoins.

#### **Recommandation 4**

**Que le gouvernement du Québec assure le financement de toutes les mesures prévues au plan d'action pour favoriser la réussite des élèves en français.**

#### **2.5 Les mesures pour les élèves HDAA**

Concernant la formation générale des jeunes, la mise en œuvre de la stratégie d'intervention *Agir autrement* et des mesures introduites par le biais des dernières conventions collectives ont permis un meilleur soutien aux élèves en milieux défavorisés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui peut avoir un impact sur leur persévérance scolaire.

Les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage se définissent à partir des besoins de l'enfant. Ces élèves sont très nombreux et nécessitent une attention particulière qui doit être encore améliorée malgré les investissements déjà consentis. Une classe dont les effectifs sont réduits constitue toujours un service mieux adapté aux besoins de certains jeunes. En raison des compétences des équipes multidisciplinaires, les commissions scolaires misent sur un diagnostic de plus en plus précis des difficultés des élèves afin de leur offrir les meilleurs services possibles.

Le gouvernement doit, dans le respect de la Politique en adaptation scolaire, s'assurer du maintien du financement nécessaire à une intégration réussie des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et de maintenir la stratégie d'intervention *Agir autrement*.

### **Recommandation 5**

**Que le gouvernement du Québec s'assure du maintien du financement nécessaire à une intégration réussie des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et maintienne la stratégie d'intervention *Agir autrement*.**

## **2.6 La formation continue**

Dans le cadre de la consultation sur la mise en œuvre de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, la Fédération a produit un avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui comprend plusieurs recommandations dont certaines sont en lien avec le défi d'améliorer la productivité des travailleurs.

En effet, pour favoriser la formation de la main-d'œuvre, il faut lever les obstacles à l'accessibilité. Pour ce faire, l'exploration de nouvelles avenues est essentielle. Par exemple, un financement à géométrie variable en formation professionnelle, selon la capacité des régions à former des groupes, pourrait être opportun.

De plus, en ce qui a trait à la formation professionnelle, la Fédération a maintes fois demandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter des modifications en termes d'aménagements législatifs, réglementaires et financiers afin que les commissions scolaires puissent offrir de la formation professionnelle à temps partiel et non pas seulement dans le cadre de la reconnaissance des acquis et des compétences.

Depuis plusieurs années, les entreprises réclament la possibilité d'avoir des programmes correspondant mieux et plus rapidement à leurs besoins de formation liée à l'emploi. Les attestations d'études professionnelles (AEP) permettent de répondre à cette demande. Toutefois, le financement octroyé en 2007-2008 est modeste et les besoins sont nombreux.

Le MELS a également soutenu les régions pour mettre en place des services de reconnaissance des acquis et des compétences. Les régions ont commencé à organiser un modèle de fonctionnement et visent à améliorer le service. La reconnaissance des acquis et des compétences est importante pour les adultes à la recherche d'emploi ou pour les nouveaux arrivants. Ce financement doit être maintenu.

Afin d'encourager la persévérance, les commissions scolaires demandent également depuis plusieurs années un financement pour les services complémentaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle. En effet, l'augmentation des effectifs jeunes de 16 à 18 ans dans les centres entraîne la gestion de nouvelles problématiques, telle la toxicomanie. Par ailleurs, plusieurs adultes inscrits à la formation vivent diverses situations difficiles que ce soit au niveau social, affectif ou financier.

## **Recommandation 6**

**Que le gouvernement du Québec :**

- reconnaisse la formation professionnelle à temps partiel et lui assure le financement adéquat;**
- augmente le soutien aux commissions scolaires dans la mise en œuvre des attestations d'études professionnelles (AEP)**

**tant pour en assurer le développement par une coordination provinciale que pour la formation donnée par les commissions scolaires;**

- renouvelle et maintienne les ressources financières, dans chaque région du Québec, dédiées à la reconnaissance des acquis et des compétences;**
- assure le financement adéquat pour des services complémentaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.**

## **2.7 Les ressources humaines**

En ce qui a trait aux ressources humaines, des investissements additionnels seront également nécessaires. Parce que la société québécoise se transforme et que l'école est au cœur de cette transformation, par exemple en raison des exigences d'intégration des élèves en difficulté ou des nouveaux arrivants, une offre de soutien au personnel scolaire et de la formation accrue sont requises. Il en est de même également en raison de l'évolution des programmes pédagogiques.

La gestion des ressources humaines des commissions scolaires est d'une grande complexité en raison des nombreuses obligations légales et des exigences de la société eu égard, par exemple, à la vérification des antécédents judiciaires et à la préoccupation d'assurer une représentation équitable des différents groupes (personnes handicapées, minorités visibles, etc.) au sein du personnel scolaire. Le financement des commissions scolaires doit évoluer en tenant compte de ces réalités.

## **2.8 Les investissements en milieu scolaire**

De nouvelles politiques gouvernementales ont des conséquences pour le réseau scolaire, telles la Stratégie énergétique du Québec et la Politique québécoise sur les changements climatiques. D'ici 2009-2010, les commissions scolaires du Québec doivent réduire globalement de façon significative, soit de 10 pour cent,

leur consommation énergétique. Les commissions scolaires mettent tout en œuvre pour atteindre cet objectif. À cet égard, plusieurs projets éconergétiques doivent être réalisés au cours des deux prochaines années.

Par ailleurs, des efforts importants et appréciés ont été consentis par le gouvernement dans le cadre de son Plan québécois des infrastructures 2007-2012. Le budget annuel des investissements des commissions scolaires atteindra 475,9 millions de dollars en 2008-2009, ce qui représente une augmentation très significative de 62,6 pour cent par rapport à l'année scolaire 2006-2007 pour l'entretien des écoles et des centres. Ces sommes additionnelles permettront aux commissions scolaires, au cours des prochaines années, d'apporter les correctifs nécessaires à la remise en bon état de leur parc immobilier.

Toutefois, l'ampleur des sommes consacrées à ce champ d'activité et le nombre de chantiers ainsi générés risquent de créer une forte demande dans le secteur de la construction particulièrement en période estivale, puisque de nombreux projets devront être démarrés durant cette période dans l'ensemble des réseaux publics, et ce, sur tout le territoire québécois.

Ainsi, dans de nombreuses régions du Québec, le nombre d'entreprises pourrait être insuffisant pour répondre à la forte demande, par exemple pour la réfection de toiture ou la fenestration de bâtiments publics. Dans certaines régions, telle l'Abitibi-Témiscamingue, on constate déjà une augmentation des coûts de plus de 40 pour cent.

Le gouvernement pourrait favoriser une concertation entre les divers organismes publics concernés dans le cadre des processus d'appels d'offres relatifs aux travaux de réfection des bâtiments publics. En effet, une coordination quant à l'étalement des travaux au cours d'une année permettrait d'optimiser le rapport qualité/prix des contrats de construction.



## CHAPITRE 3

### Des contraintes administratives à surmonter

#### 3.1 Les problèmes liés au processus budgétaire gouvernemental

La Fédération a souligné à maintes reprises le fait que le processus budgétaire gouvernemental est incohérent avec celui des commissions scolaires et ses obligations de consulter. Il n'est pas normal que les commissions scolaires connaissent en avril (projet) et en juin (définitif) leurs ressources financières. La planification financière est difficilement réalisable, d'autant plus que le gouvernement arrive parfois avec des récupérations rétroactives. La problématique s'accroît avec des mesures ciblées comportant plusieurs contraintes.<sup>8</sup>

À la suite des travaux réalisés depuis 2006, la Fédération demande au gouvernement de contrecarrer les effets pervers du processus budgétaire en établissant un cadre budgétaire triennal de financement applicable aux commissions scolaires, tel qu'il a été recommandé dans le plan d'action sur la situation financière des commissions scolaires adopté par la FCSQ en octobre 2006 et transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin d'améliorer la gestion budgétaire.

#### Recommandation 7

**Que le gouvernement convienne d'établir un cadre triennal de financement applicable aux commissions scolaires, et ce, afin d'améliorer la gestion budgétaire entre les commissions scolaires et leurs établissements dans le respect de la Loi sur l'instruction publique.**

---

<sup>8</sup> Mémoires de la FCSQ et de l'ACSAQ pour les consultations prébudgétaires 2004-2005 et 2007-2008 du ministère des Finances du Québec.

### **3.2 La problématique liée à l'application de la TPS et de la TVQ**

La problématique de l'application de la TPS et de la TVQ a déjà été énoncée à quelques reprises par la Fédération.<sup>9</sup> La situation n'est pas encore réglée et elle occasionne toujours des problèmes et des frais, sans compter qu'elle ne favorise pas la concertation et les échanges de services entre les partenaires dans les diverses régions du Québec. Depuis 2004-2005, la Fédération a fait plusieurs démarches sans résultat. Or, les problèmes demeurent et même s'accumulent.

Par exemple, en vertu du budget fédéral de mars 2007, 29 commissions scolaires ont obtenu le remboursement de la TPS payée pour le transport scolaire. Même si d'autres commissions scolaires avaient fait la même demande, elles n'ont rien obtenu. Il faut admettre que les raisons qui expliquent cette façon de faire sont difficiles à comprendre. Il y aurait lieu de simplifier l'administration de ces taxes. Par conséquent, la Fédération demande au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral de rembourser à 100 pour cent la TVQ et la TPS aux commissions scolaires.

#### **Recommandation 8**

**Que le gouvernement du Québec abolisse la taxe de vente du Québec (TVQ) pour les commissions scolaires et demande au gouvernement fédéral de faire de même pour la taxe sur les produits et services (TPS) afin de régler le dédale administratif que constitue l'application de la TPS et de la TVQ.**

### **3.3 Le financement des activités parascolaires**

En sus des problèmes liés à l'application des taxes sur les diverses collectes réalisées par les établissements scolaires pour financer les activités parascolaires, des contraintes réglementaires peuvent restreindre ces activités.

---

<sup>9</sup> Mémoire de la FCSQ et de l'ACSAQ portant sur le document de consultations prébudgétaires pour la préparation du Budget 2004-2005 du ministère des Finances du Québec.



En effet, récemment le ministère des Transports du Québec a apporté des précisions quant à l'interprétation juridique du Règlement sur les véhicules affectés au transport des élèves et utilisés pour les activités parascolaires à caractère social, culturel ou sportif, et ce, à la suite de l'accident survenu à Bathurst au Nouveau-Brunswick entre une fourgonnette de 15 passagers et un camion.

Les commissions scolaires font des efforts constants pour que les élèves soient transportés en toute sécurité pendant l'année scolaire. Cependant, elles sont préoccupées des conséquences de cette application réglementaire. En effet, en appliquant la réglementation selon l'interprétation du ministère des Transports du Québec, les coûts actuels liés au transport des élèves pour les activités parascolaires peuvent être multipliés par cinq ou six. En conséquence, la participation des élèves aux activités parascolaires pourraient diminuer, et ce, de façon importante, compte tenu que celles-ci sont financées par les parents.

La Fédération demande au gouvernement d'amorcer une réflexion sur d'éventuelles modifications à la réglementation applicable au transport des élèves afin de préciser l'environnement dans lequel pourra être organisé le transport d'élèves lors d'activités parascolaires, et ce, sans mettre en péril ces activités tout en assurant la sécurité des élèves. Dans le contexte où le gouvernement du Québec encourage l'activité physique et veut promouvoir de saines habitudes de vie, un crédit d'impôt aux parents d'enfants qui participent aux activités parascolaires pourrait être accordé.

La Fédération rappelle que les activités parascolaires favorisent le développement personnel et social des jeunes, leur inculquent l'importance de l'effort en lien avec leur réalisation personnelle et celle de leur équipe, s'il y a lieu, et peuvent être considérées comme une mesure pour contrer le décrochage scolaire.

**Recommandation 9**

**Que le gouvernement du Québec favorise l'organisation des activités parascolaires à caractère social, culturel ou sportif en examinant la réglementation applicable au transport des élèves qui y participent et en mettant en place des mesures pour appuyer les efforts du milieu scolaire et de la communauté.**

## CONCLUSION

Afin d'améliorer la productivité au Québec, la Fédération demande au gouvernement d'investir dans le capital humain, soit dans l'éducation et la formation. C'est là un gage de prospérité!

Le moment est propice pour le gouvernement de valoriser l'éducation publique en poursuivant notamment ses efforts pour adapter les divers encadrements en éducation à l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle, pour favoriser l'intégration réussie de tous les élèves et la formation de la main-d'œuvre.

La Fédération des commissions scolaires du Québec rappelle le rôle prépondérant que jouent les commissions scolaires dans leur milieu. Ces gouvernements locaux, autonomes et responsables, sont des employeurs importants qui participent activement sur plusieurs plans au développement économique et social. Leur apport est fondamental.

La Fédération juge qu'il est temps plus que jamais de mettre en place un cadre triennal de financement afin d'assurer une gestion cohérente et responsable des services éducatifs.

Finalement, dans l'objectif d'inculquer aux jeunes l'importance de l'effort en lien avec leur développement personnel pour construire un Québec prospère, le gouvernement doit inciter les jeunes à participer aux activités parascolaires à caractère social, culturel ou sportif, en appuyant les commissions scolaires et la communauté.



## LISTE DES RECOMMANDATIONS

### **Recommandation 1**

Que le gouvernement du Québec mette en place un plan de valorisation de l'éducation aux niveaux national et régional visant la valorisation des élus, du personnel, de l'école publique, de la persévérance scolaire et des commissions scolaires dans le but de renforcer un acquis majeur de la Révolution tranquille et un atout indispensable au développement du Québec : notre système public d'éducation.

### **Recommandation 2**

Que le gouvernement du Québec s'engage à financer prioritairement la totalité des coûts de système pour 2008-2009 pour le préscolaire, le primaire et le secondaire en maintenant ses efforts pour réinvestir en éducation.

### **Recommandation 3**

Que le gouvernement du Québec poursuive ses efforts pour adapter les divers encadrements, tels les régimes pédagogiques, les conventions collectives et les règles budgétaires à la réalité démographique des commissions scolaires et des régions.

### **Recommandation 4**

Que le gouvernement du Québec assure le financement de toutes les mesures prévues au plan d'action pour favoriser la réussite des élèves en français.

**Recommandation 5**

Que le gouvernement du Québec s'assure du maintien du financement nécessaire à une intégration réussie des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et maintienne la stratégie d'intervention *Agir autrement*.

**Recommandation 6**

Que le gouvernement du Québec :

- reconnaisse la formation professionnelle à temps partiel et lui assure le financement adéquat;
- augmente le soutien aux commissions scolaires dans la mise en œuvre des attestations d'études professionnelles (AEP) tant pour en assurer le développement par une coordination provinciale que pour la formation donnée par les commissions scolaires;
- renouvelle et maintienne les ressources financières, dans chaque région du Québec, dédiées à la reconnaissance des acquis et des compétences;
- assure le financement adéquat pour des services complémentaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.

**Recommandation 7**

Que le gouvernement convienne d'établir un cadre triennal de financement applicable aux commissions scolaires, et ce, afin d'améliorer la gestion budgétaire entre les commissions scolaires et leurs établissements dans le respect de la Loi sur l'instruction publique.

**Recommandation 8**

Que le gouvernement du Québec abolisse la taxe de vente du Québec (TVQ) pour les commissions scolaires et demande au gouvernement fédéral de faire de même pour la taxe sur les produits et services (TPS) afin de régler le dédale administratif que constitue l'application de la TPS et de la TVQ.

**Recommandation 9**

Que le gouvernement du Québec favorise l'organisation des activités parascolaires à caractère social, culturel ou sportif en examinant la réglementation applicable au transport des élèves qui y participent et en mettant en place des mesures pour appuyer les efforts du milieu scolaire et de la communauté.